

Compte rendu du CTSD de rentrée du 9 octobre 2017

Lecture faite des déclarations des organisations syndicales (cf la déclaration FNEC-FP-FO 08)

➤ **Modification de l'article 6 du règlement intérieur par rapport aux questions diverses :**

Depuis la rentrée 2016, un problème de « forme » impactant le fond persistait sur un point relatif aux questions diverses, notamment l'obligation de soumettre ses questions à l'approbation de au moins la moitié des autres organisations syndicales et d'en restreindre le nombre, ce qui impactait la liberté de chaque organisation et **la FNEC-FP-FO avait fait part par écrit de sa volonté de ne pas restreindre le nombre de questions et de ne pas soumettre celles-ci à l'approbation des autres organisations**. Suite à de nombreuses discussions lors des CTSD derniers, l'ensemble des organisations syndicales a approuvé la **dernière proposition faite ce 9 octobre**, à savoir que chaque organisation syndicale pourra poser un certain nombre de questions et prioriser celles-ci tout en respectant un délai de 5 jours avant le CTSD.

- Une possibilité de différencier les CTSD 1^{er} degré et Second degré est envisagée afin de disposer de plus de temps pour traiter les problèmes spécifiques à chaque degré et ainsi de pouvoir aborder l'ensemble des questions.

- Suite aux changements de rythmes scolaires de près de 50% des écoles, **L'organisation de la brigade de remplaçants** parfois en 4 jours ou 4.5 jours amène l'administration à imposer aux remplaçants certains mercredis « d'astreinte ».
- Concernant le terme d' « **astreintes** », l'administration **ne l'emploie pas**, et pour cause, celles-ci ne sont pas prévues au niveau du 1^{er} degré, n'ont pas fait l'objet d'un accord entre le ministère et les représentants des personnels en CTM (comité technique ministériel), cela obligerait l'administration à rémunérer ou compenser ces matinées de temps de service effectué; Donc de ce fait, l'administration parle **d'un temps de remplacement**. Pour autant, nous restons dans **un flou total** puisque les remplaçants se voient contraints d'attendre chez eux un coup de fil certains mercredis matins sans aucune compensation pécuniaire ni de possibilité de temps de service à rattraper.

Pour La FNEC-FP-FO cela ressemble au canada-dry, cela a le goût de l'astreinte, cela a la couleur de l'astreinte mais cela n'est pas de l'astreinte !

Un groupe de travail qui devait se tenir le jeudi 19 octobre sur ce sujet a été reporté après les vacances, notre fédération restera vigilante afin que les remplaçants ne soient pas lésés et sera attentive à la légalité de cette organisation.

- Selon l'enquête de rentrée, on constate une baisse de 370 élèves dans le 1^{er} degré en 2017 498 en 2016.

➤ **Suivi des mesures à la rentrée 2017**

-: 3 implantations en éducation prioritaire, 2 à Bogny sur meuse :1 à V Hugo élémentaire, 1 à R-Hugot, 1 à Mozart Charleville Mézières.

La FNEC-FP-FO rappelle une de ses revendications : travailler avec des effectifs moindres, le seuil de 20 élèves nous semblant le seuil maximum à ne pas dépasser pour permettre d'effectuer son métier dans des conditions acceptables, ces implantations permettent au moins pour Bogny de ne pas dépasser ce seuil.

- 5 implantations hors éducation prioritaire, Juniville, Hannogne st rémy, Nouvion sur meuse, Avançon st loup champagne, Rimogne Biston ;

Pour Juniville et Nouvion sur Meuse la moyenne d'élèves après mesure laisse tout de même respectivement **encore** 24.78 et 25.4 élèves par classe.

: - 3 retraits d'emplois en éducation prioritaire à Trabis Revin, Sedan L'Esplanade, Bogny sur meuse (la vallée)

: - 11 retraits d'emplois hors éducation prioritaire : Prix les Mézières, Caquot Charleville, Givet St hilaire, Floing Gaulier, Saulce Monclin, Carignan élémentaire, Bairon et ses environs, Chémery-chéhéry/Vendresse ; Haraucourt, Sécheval, Flandre Charleville.

: Un poste ZIL vacant Aux Haybions transformé en poste Brigade circonscription Charleville Mézières1

Autre moyens supplémentaires déployés :

A Sault les Rethel, plus de 33 élèves dans une classe. La situation tendue des derniers jours a permis une ouverture de classe pour cette année.

A Margut.

- Il y a 1507.5 postes dans le 1^{er} degré dont 78.23% sont devant classe.
- La direction du CAES (centre audio phonique) est assuré temporairement à mi-temps par une personne de l'équipe, une réflexion est menée pour connaître les futures modalités d'organisation.
- A Carignan, un poste budgétaire de segpa gelé mais existant depuis 2013 sera mis au mouvement dès cette année.
- **CP à 12 élèves**, l'an prochain la mesure **des CP à 12 doit s'étendre à toute l'éducation prioritaire ; Et dans la mesure du possible pour les CE1 des REP + .**
Pour cette année l'inspection a évité d'avoir des cours doubles de CP CE1 de manière à ne pas se retrouver à dépasser les seuils de 12 par classe; Toutefois, s'il y a dépassement des effectifs de 12 **en cours d'année** il n'y aura **pas d'ouverture de classe durant l'année scolaire**, les effectifs resteront tels que.
Pour les Ardennes, rappelons que ce sont les **PdMQDC qui pour la plupart ont été mis à contribution** pour répondre à la demande ministérielle, puisqu'il n'y a **pas eu de création de postes**. *Encore une fois les vases communicants sont pratiques mais encore une fois les maîtres surnuméraires qui avaient un impact positifs ont vu leurs missions oubliées par les affres de la rigueur budgétaire et la politique d'austérité.*

- La FNEC-FP-FO a souhaité savoir en termes **d'horaire d'éventuels décloisonnements ou regroupements de classes** : Peut-on envisager de regrouper par exemple l'ensemble des effectifs de 2 CP de 12 l'après-midi, en créant de fait une classe de 24 pour que l'ancien PDMQDC puisse redéployer ses moyens sur les autres cours. A cette question claire et précise la réponse de notre administration de « bon sens » et « en toute intelligence » **ne nous a pas éclairée ni sur les textes en vigueur, ni sur la faisabilité des décloisonnements ou regroupements.**

Pour notre Organisation il faudrait donc se référer aux textes qui régissent les décloisonnements sur le cycle 2, à savoir pas plus de 3 heures par semaine. A cette remarque la réponse a été « Que met-on derrière le mot décloisonnement ? » **En effet LA FNEC-FP-FO s'interroge sur la non réponse à des questions claires et précises** et en bonne intelligence et en toute bonne foi invite les maîtres de CP à 12 à rester vigilants sur l'organisation qu'on souhaiterait leur imposer sous prétexte de continuer à utiliser un PDMQDC sur l'ensemble de l'école. **La mesure de CP à 12 est une demande ministérielle, les organisations locales ne doivent pas amener les classes à être 24 ou 18 la moitié du temps N'hésitez pas à nous contacter concernant ces organisations douteuses.**

D'autre part si l'on souhaitait bénéficier des actions positifs des maîtres surnuméraires il aurait fallu les conserver et ne pas les redéployer, c'est-à-dire créer des postes pour répondre aux commandes du ministère.

- Calendrier scolaire : pas de modification envisagée pour les 3 rectrices De la région Grand Est pour les vacances de Printemps.
- Contrats aidés : 23157 suppressions pour l'éducation nationale il reste donc 50000 contrats.
- Transformation des CUI en AESH on passe de 1224 contrats à 862 pour l'académie, pour les Ardennes de 290 en 2016, à 231 cette année, 46 transformation de supports sont demandées pour cette année.
Le recrutement et la transformation, sont traité à la DSDEN, cependant les recrutements ne se feront plus comme auparavant par chaque CPC, tout va être réorganisé.
Les Contrats aidés sont essentiellement dédiés au handicap.
59 élèves sont en attentes d'AVS dans les Ardennes.
- 14 listes complémentaires ont été recrutées pour les Ardennes.
- Un Décalage d'horaire est possible entre les maternelles et primaires ; faire remonter aux prochains conseils d'écoles.
- Formations académiques ASH ; 11semaines à 30h, Mr Durieu, conseiller académique de formation ash
1 Maître formateur
ESPE **n'intervient pas, cela nous interpelle et nous pose question .**